



## Mission d'une association

-----  
Par Asfia

Bonjour

Un artiste peut-il confier la gestion de ses oeuvres à une association sans faire une donation ?

-----  
Par CToad

Bonjour

Oui sans soucis mais il serait mieux de prévoir le décès de l'artiste et la façon dont ses héritiers et l'association continueront ce fonctionnement. Par le biais d'un accord écrit avec l'asso par exemple. Pour le moment les futurs héritiers n'ont pas leur mot à dire, sauf si l'artiste veut avoir leur opinion

Cordialement

Ctoad